



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-351
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Crédit de 100 000 francs destiné à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la zone industrielle des Charmilles (ZIC): «La Ville de Genève doit montrer l'exemple en matière de panneaux photovoltaïques» (PRD-351)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

à l'unanimité, soit par 57 oui

Article premier. – D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 100 000 francs pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) qui le permettent.

Art. 2. – D'entrer en discussion avec les locataires de la ZIC.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden